

Approuvé par la Municipalité
dans sa séance du ...

Au nom de la Municipalité

La Syndique La Secrétaire La Syndique La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le ...

Le Président La Secrétaire

Approuvé par le Département
compétent le ...

La Chef de département

Entré en vigueur le ...

team+
territoires et mobilité
(17-121.05.2025)

Légende
Donnée générale

 Périmètre de révision du plan d'affectation communal
 Limite du territoire communal

Affectation principale

 Zone centrale 15 LAT - A
 Zone centrale 15 LAT - B
 Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
 Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B
 Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT - A
 Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT - B
 Zone d'habitation de moyenne densité 15 LAT - C
 Zone d'activités économiques 15 LAT
 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - C
 Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - D
 Zone de verdure 15 LAT - A
 Zone de verdure 15 LAT - B
 Zone de verdure 15 LAT - C
 Zone de tourisme et loisirs 18 LAT
 Zone de desserte 15 LAT
 Zone de desserte 18 LAT
 Zone agricole 18 LAT
 Zone agricole protégée 16 LAT
 Zone viticole 16 LAT
 Zone viticole protégée 16 LAT
 Zone des eaux 17 LAT
 Aire forestière statique 18 LAT selon constatation de la lisère forestière (art. 24 LNFo)
 Aire forestière 18 LAT à titre indicatif (art. 1 RVLFo)

Patrimoine culturel

 Bâtiment et objet recensé, note 1
 Bâtiment et objet recensé, note 2
 Bâtiment et objet recensé, note 3
 Bâtiment et objet recensé, note 4
 Bâtiment et objet recensé, note 5
 Bâtiment et objet classé monument historique (MH)
 Bâtiment et objet inscrit à l'inventaire cantonal (INV)
 Secteur de protection du site 17 LAT - jardins historiques
 Région archéologique n°225/301-302-303-304-305-306-307-308
 Voie de communication historique d'importance régionale (IVS) avec substance (indicatif)
 Voie de communication historique d'importance locale (IVS) avec substance (indicatif)

Patrimoine naturel

 Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (FP) (indicatif)
 Inventaire des monuments naturels et des sites (MNS) (indicatif)
 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - A (Boisement, cordon boisé)
 Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT - B (PPS)

Mobilité

 Itinéraire piétonnier et cyclable à l'inventaire cantonal (indicatif)

Protection de l'homme et de l'environnement

 Secteur de restriction lié aux dangers naturels M1 (inondation)
 Secteur de restriction lié aux dangers naturels M2 (infiltration)
 Secteur de restriction lié aux dangers naturels M3 (glissement de terrain)
 Secteur de restriction lié aux dangers naturels M4 (glissement de terrain)
 Zone de protection des eaux S1, situation indicative
 Zone de protection des eaux S2, situation indicative
 Zone de protection des eaux S3, situation indicative
 Périmètre de protection des eaux, situation indicative
 Distance inconstructible à dix mètres de la limite forestière (art.27 LNFo)
 Espace réservé aux eaux hors et en zone à bâtir, selon l'Eau art A1a et c

Principes d'aménagement

 Périmètre d'implantation des constructions
 Sous-périmètre d'implantation des constructions
 Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains (art. xx règlement du PDCm)
 Bâtiment à maintenir
 Bâtiment à démolir

Hors du périmètre de révision du plan d'affectation communal les données sont indicatives